

# MAISON FAMILIALE RURALE – ST DENIS DU PIN

## TRANSPORTS

*Le transport en provenance de :*

**SAINTES (ligne2538) – ROCHEFORT (ligne2534) – LA ROCHELLE (ligne1279) - ROYAN (train)**

La demande de carte est à déposer via le site : [www.transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.transports.nouvelle-aquitaine.fr)

Pour tout renseignement contacter la région Nouvelle Aquitaine au 0 800 73 01 46

Si vous devez utiliser le train (**jeunes en provenance de Royan**) contacter la région Nouvelle Aquitaine par téléphone au 05 57 57 83 93 ou par mail [transcol17@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:transcol17@nouvelle-aquitaine.fr)

Un bus est mis à disposition des élèves internes le lundi matin en partance de St Jean d'Angély pour se rendre à la Maison Familiale et le vendredi de la Maison Familiale vers les différents bus en fonction de leur destination.

## BOURSES D'ETUDES

Pour la rentrée 2020, les revenus pris en compte sont les **revenus 2018**.

**Pour une inscription en seconde professionnelle : la demande de bourses est à déposer auprès du collège fréquenté en 2019/2020.**

La notification de bourses émise par l'Education Nationale sera transmise pour validation par le service bourses du Lycée Agricole. Il n'est pas nécessaire de déposer un nouveau dossier.

## FONDS SOCIAL

IL est possible de solliciter une aide dans le cadre du fonds social. Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, le Ministère de l'Agriculture, permettent aux familles grâce à cette aide de régler une partie des dépenses de scolarité.

## AUTRES AIDES

Région Nouvelle Aquitaine **chèques livres 20 € pour les élèves de seconde professionnelle et 1<sup>ère</sup> BAC PRO**

Conseil Départemental Charente-Maritime : **chèque sport de 15 à 20 € pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>**

## EXAMENS

**Sont à fournir obligatoirement :**

- copie de la carte d'identité en cours de validité
- attestation de recensement ou de participation à la journée d'appel (jeune de plus de 16 ans)
- copie de l'attestation Brevet de natation 25 m (uniquement pour le Brevet des Collèges)

### **Aménagements d'épreuves :**

**Brevet des Collèges :** le dossier de demande d'aménagements d'épreuves est à déposer **avant le 15 octobre** (demande motivée du jeune et de sa famille, dossier médical (bilans médicaux spécialisés de moins de 2 ans...))

**BEPA – BAC Services aux personnes et aux territoires :** le dossier de demande d'aménagements d'épreuves est à déposer avant le 31 décembre lors de l'entrée en seconde professionnelle (demande motivée du jeune et de sa famille, dossier médical)